

Procès verbal

Le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Dominique MINEBOIS.

Secrétaire de la séance : Gaëtan TISSERANT

Présents : Adelin LEFRAND, Gaëtan TISSERANT, Dominique MINEBOIS, Martin GABRIEL, Thierry DEPONT, Paméla BEAUFORT, Flora DECHAMPS, Aurélie MONVOISIN, Delphine STEPHANY, Sylvain FURNON

Représentés : Debby SCHNEIDER représentée par Gaëtan TISSERANT

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte unique financier - NUBECOURT 2025 (N° DE_011_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	37 926,53	72 685,49	0,00	72 685,49	37 926,53
Opérations exercice	163 296,98	183 137,82	700,00	114 248,28	163 996,98	297 386,10
Total	163 296,98	221 064,35	73 385,49	114 248,28	236 682,47	335 312,63
Résultat de clôture		57 767,37		40 862,79		98 630,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	57 767,37	0,00	40 862,79	0,00	98 630,16
Résultat définitif		57 767,37		40 862,79		98 630,16

Dominique MINEBOIS se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Dominique MINEBOIS vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Dominique MINEBOIS pour prendre toutes mesures nécessaires à

l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - NUBECOURT 2025 (N° DE_012_2026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique MINEBOIS,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 57 767.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	37 926,53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	19 840,84
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	57 767,37
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	57 767,37
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	57 767,37
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote des taux d'imposition 2026 (N° DE_013_2026)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant les bases prévisionnelles et le coût de la vie,

Considérant le nombre de logements secondaires sur la commune,

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639 A du code général des Impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit:

- Taxe d'Habitation: 7.64%
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties: 32.28%
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties: 14.92%
- CFE: 9.86%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Vote du Budget Primitif 2026 (N° DE_014_2026)

Le Maire présente le projet de Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2026 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	228 214€	46 706€
RECETTES	228 214€	46 706€

Délibération : adoptée

Nouvel Agent technique (N° DE_016_2026)

M. le Maire fait part aux conseillers du départ en retraite de Mme Brigitte Strobel et, de ce fait, de la vacance de son poste d'agent technique chargé de l'entretien des locaux.

Il explique qu'il a déjà une candidature pour ce poste.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité:

- DECIDE que Mme Nathalie GRONDIN prendra le poste de Mme Strobel à compter du 1er Mai 2026, à raison de 6h par mois
- DECIDE que la rémunération brute se fera mensuellement sur la base de l'indice 351 de l'adjoint technique de 2ème classe et indice majoré 366
- AUTORISE le Maire à lui faire un contrat de 1 an, renouvelable.

Délibération : adoptée

Vente parcelle 086 ZN 021 (N° DE_017_2026)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que M. Grandpierre, propriétaire de la parcelle 086 ZN 020, souhaiterait acquérir la parcelle voisine, mise en vente par la commune.

Le conseil municipal, après délibérations:

- DECIDE de vendre la parcelle 086 ZN 021 de 718m² à M. Grandpierre au prix de 11 000€.
- DECIDE que la vente de cette parcelle n'entraînera pas d'obligation de construction comme l'exigeait la délibération 2023-008 du 7 février 2023.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Délibération : adoptée

Vente du véhicule communal (N° DE_018_2026)

L'Adjoint au Maire explique au Conseil municipal que le véhicule KANGOO appartenant à la commune ne sert plus et qu'il convient donc de le vendre avant qu'il ne se détériore.

Il explique que le garage ANTONINI de Erize la petite nous en offre 800€.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité:

- ACCEPTE de vendre le KANGOO au garage ANTONINI pour 800€.
- AUTORISE le Maire ou l'adjoint au Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Délibération : adoptée

Dominique MINEBOIS
Maire,

